

## Surfacturation d'eau froide

Par **JEAN**, le **06/09/2012** à **13:45** 

Bonjour,

j'ai été surfacturé sur ma consomation d'eau froide par le syndic de copropriete de 100m3 au lieu de 36m3 en 1 an pretextant mon absance. je souhaite savoir si cela est legale.

merci pour votre aide.

Par Tisuisse, le 06/09/2012 à 23:02

Bonjour,

Avant toute chose, que disent votre réglement de copropriété et les comptes-rentus des assemblées générales ? Voyez si, en cas d'absences répétée lors des relevés des compteurs divisionnaires (compteurs de chaque copropriétaires) il n'y a pas une clause qui prévoit ce type de "sanction" ?